

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 18 janvier 2021****DÉLIBÉRATION n°2021-12**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 janvier 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 janvier 2021.

**Point de l'ordre du jour :**

5.2. Décharges de service des chargés de mission.

.....  
Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis du comité technique du 13 janvier 2021,

**Exposé de la décision :**

Il est proposé d'attribuer une décharge de service de 25% du service d'enseignement aux chargés de mission désignés par le Président. La désignation en qualité de chargé de mission par le Président entraîne automatiquement une décharge de service de 25% pour l'année universitaire en cours, calculée au prorata selon la date d'effet de la décision de désignation. Le Président informera le conseil d'administration des chargés de mission qu'il aura désignés.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation de l'attribution d'une décharge de service de 25% aux chargés de mission désignés par le Président, décharge calculée, pour l'année universitaire en cours, au prorata de la date d'effet de la décision de désignation.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
<b>Pour :</b>	<b>29</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- néant.

Fait à Tours, le 21 janvier 2021

Le Président,

*A. Giacometti*  
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 22 JAN. 2021  
Transmise au Recteur le : 22 JAN. 2021